



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2022

----- COMPTE-RENDU

Le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire le mercredi 6 avril 2022, à 20 h 30, à la salle polyvalente de Saint-Julien-le-Vendômois sous la présidence de Francis COMBY.

Délégués titulaires présents : BEUFILS Serge, BERTRAND-LAFEUILLE Agnès, BETANCOURT-GUERRERO Marisol, BOSSELUT Sabine, BOUDINET Daniel, COMBY Francis, DEVEIX Guy, DUBUISSON Alain, DUGAST Mireille, DUTHEIL Daniel, GONZALEZ Philippe, HERMAND Pascal, LANGLADE Serge, LASCAUX Éric, LAVAUD Serge, MARTINET Nicolas, MAZEAUD Jean-Michel, MOULIN Jean-Marie, NEXON Jean-Pierre, ROLLAND Corine, SEMBLAT Jean-Pierre, SERRES Chantal, SOULLIER Hélène, TISSEUIL Alain, VILLATOUX Patrick.

Délégués titulaires représentés : AUDRERIE Pascale (pouvoir à P. GONZALEZ), BORIE-POUGET Annie (pouvoir à JM MAZEAUD), DUPUY Muriel (pouvoir à A. DUBUISSON).

Délégués titulaires excusés : AUDEBERT Michel, DUPUY André, MARSAT Alain, MAURY Jean-Louis.

Délégué titulaire absent : ANTIN Philippe,

Délégué suppléant présent : DAURAT Jean-Pierre.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers présents, Jean-Pierre NEXON est nommé secrétaire de séance.

Le Président Francis COMBY remercie la commune de Saint-Julien-le-Vendômois pour son accueil et il fait lecture du compte-rendu de la séance du 22 février 2022 qui, après avoir été mis au vote, est approuvé à l'unanimité. Il accueille, ensuite, Monsieur David CHAUVIERE, Comptable public intérimaire à Lubersac, qu'il remercie de sa présence.

Puis, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. COMPTES DE GESTION 2021 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Avant la présentation détaillée des comptes administratifs 2021 des 7 budgets, Monsieur le Président souligne une situation budgétaire quasi-identique au niveau de l'excédent global de fin d'exercice. En effet, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé d'environ 5 % tout comme les dépenses réelles de fonctionnement, ce qui se traduit par une légère progression de l'autofinancement brut qui s'établit à 398 000 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent les services de la petite enfance et de la jeunesse, les deux médiathèques, les deux piscines, le centre culturel, le soutien à l'office de tourisme « Terres de Corrèze » ou encore la politique territoriale.

Par ailleurs, l'endettement de la communauté de communes s'est stabilisé. Les principaux investissements, en 2021, ont porté sur l'aménagement numérique (fin de la contribution de la communauté de communes au « 100 % Fibre »), le démarrage de la construction du Centre d'Incendie et de Secours du Pays de Pompadour, les travaux d'assainissement du bourg de Saint-Pardoux-Corbier ou encore le démarrage de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de santé du Pays de Pompadour.

Monsieur le Président précise que les 7 comptes de gestion dressés par le comptable public sont conformes aux comptes administratifs.

Il est, ensuite, procédé à la présentation des comptes administratifs de l'année 2021 des six budgets annexes et du budget principal qui peuvent se résumer ainsi.

• **Budget assainissement collectif**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			350 304,02		350 304,02	
Opérations de l'exercice	332 204,88	629 768,81	437 385,34	733 735,79	769 590,22	1 363 504,60
TOTAUX	332 204,88	629 768,81	787 689,36	733 735,79	1 119 894,24	1 363 504,60
Résultats de clôture		297 563,93	53 953,57			243 610,36
Restes à réaliser			532 067,31	371 600,00	532 067,31	371 600,00
TOTAUX CUMULES	332 204,88	629 768,81	1 319 756,67	1 105 335,79	1 651 961,55	1 735 104,60
RESULTATS DEFINITIFS		297 563,93	214 420,88			83 143,05

• **Budget assainissement non-collectif**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		16 207,15				16 207,15
Opérations de l'exercice	57 693,91	53 125,94			57 693,91	53 125,94
TOTAUX	57 693,91	69 333,09			57 693,91	69 333,09
Résultats de clôture		11 639,18				11 639,18
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	57 693,91	69 333,09			57 693,91	69 333,09
RESULTATS DEFINITIFS		11 639,18				11 639,18

• **Budget petite enfance**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		74 298,41	1 683,19		1 683,19	74 298,41
Opérations de l'exercice	461 590,74	472 196,91	111 289,31	108 910,21	572 880,05	581 107,12
TOTAUX	461 590,74	546 495,32	112 972,50	108 910,21	574 563,24	655 405,53
Résultats de clôture		84 904,58	4 062,29			80 842,29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	461 590,74	546 495,32	112 972,50	108 910,21	574 563,24	655 405,53
RESULTATS DEFINITIFS		84 904,58	4 062,29			80 842,29

▪ **Budget enfance jeunesse**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		42 879,19		2 301,91		45 181,10
Opérations de l'exercice	353 824,48	381 137,34	9 516,92	12 501,17	363 341,40	393 638,51
TOTAUX	353 824,48	424 016,53	9 516,92	14 803,08	363 341,40	438 819,61
Résultats de clôture		70 192,05		5 286,16		75 478,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	353 824,48	424 016,53	9 516,92	14 803,08	363 341,40	438 819,61
RESULTATS DEFINITIFS		70 192,05		5 286,16		75 478,21

▪ **Budget centre culturel « La Conserverie »**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		14 053,56				14 053,56
Opérations de l'exercice	69 238,00	68 988,79			69 238,00	68 988,79
TOTAUX	69 238,00	83 042,35			69 238,00	83 042,35
Résultats de clôture		13 804,35				13 804,35
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	69 238,00	83 042,35			69 238,00	83 042,35
RESULTATS DEFINITIFS		13 804,35				13 804,35

▪ **Budget bâtiments industriels :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		31 630,95	212 051,51		212 051,51	31 630,95
Opérations de l'exercice	12 999,26	74 436,56	60 335,29	212 051,51	73 334,55	286 488,07
TOTAUX	12 999,26	106 067,51	272 386,80	212 051,51	285 386,06	318 119,02
Résultats de clôture		93 068,25	60 335,29			32 732,96
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	12 999,26	106 067,51	272 386,80	212 051,51	285 386,06	318 119,02
RESULTATS DEFINITIFS		93 068,25	60 335,29			32 732,96

▪ **Budget général :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		409 062,02	150 685,53		150 685,53	409 062,02
Opérations de l'exercice	4 964 048,28	5 275 824,41	1 028 708,09	1 162 076,16	5 992 756,37	6 437 900,57
TOTAUX	4 964 048,28	5 684 886,43	1 179 393,62	1 162 076,16	6 143 441,90	6 846 962,59
Résultats de clôture		720 838,15	17 317,46			703 520,69
Restes à réaliser			1 027 653,14	690 602,01	1 027 653,14	690 602,01
TOTAUX CUMULES	4 964 048,28	5 684 886,43	2 207 046,76	1 852 678,17	7 171 095,04	7 537 564,60
RESULTATS DEFINITIFS		720 838,15	354 368,59			366 469,56

Les comptes administratifs 2021 des 7 budgets, mis au vote par Jean-Pierre NEXON, sont approuvés à l'unanimité.

2. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Etant entendu que le taux de la taxe d'habitation est gelé par la loi jusqu'en 2023,

Considérant que, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les établissements publics de coopération intercommunale perçoivent une fraction de TVA nationale (869 763 €),

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de ne pas modifier le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2022.

Concernant la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, Monsieur le Président propose une augmentation de 2 % des taux (soit une recette supplémentaire de 9 449,16 €).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le maintien du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 29,39 % et de voter les taux suivants concernant les deux taxes additionnelles :

	Taux 2021	Bases 2022	Taux 2022	Produit 2022
Taxe foncière bâti	4,02 %	8 205 000	4,10 %	336 405 €
Taxe foncière non bâti	24,32 %	601 200	24,80 %	149 097 €

3. VOTE DU TAUX DE LA TAXE INCITATIVE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2022

Monsieur le Président ayant exposé le contexte du vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Etant précisé que le SIRTOM de Brive a décidé un taux d'incitativité maintenu à 45 % pour 2022,

Etant précisé que le SIRTOM de Brive a approuvé le tarif au litre à 0,0231 € pour les ordures ménagères des particuliers à la TiEOM et le tarif au litre à 0,0267 € pour les ordures ménagères des professionnels à la TiEOM,

Etant précisé que le SIRTOM de Brive a approuvé les tarifs de la redevance spéciale et de la redevance spéciale communale à 0,0333 € pour les ordures ménagères et 0,0167 € pour le tri et les fermentescibles,

Au regard du produit fiscal attendu, il convient de décider du taux d'imposition de la TiEOM en 2022.

Monsieur le Président propose de retenir le taux de 4,52 % permettant d'équilibrer le produit attendu de la TiEOM au coût du service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le taux de 4,52 % pour la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022.

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Les budgets primitifs 2022 sont présentés de manière détaillée. Une synthèse est reprise ci-dessous. Ces budgets primitifs 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Budget assainissement collectif :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 741 725, 05 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 1 468 209,43 €.

Budget assainissement non collectif :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 62 639,18 €.

Budget petite enfance :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 503 409,88 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 77 002,29 €.

Budget enfance-jeunesse :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 420 737,84 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 18 404,00 €.

Budget bâtiments industriels :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 107 169,52 €.
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 122 879,04 €.

Budget Centre Culturel :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 109 500 €.

Budget général :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 5 574 225,69 €
- Dépenses et recettes de la section d'investissement : 3 544 129,81 €.

Synthèse du budget général

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
011 Charges à caractère général	251 419,59	252 552,42	241 602,07	316 331,00	208 622,03	327 061,00	013 Atténuation de charges	684 437,72	677 132,61	702 916,60	747 700,00	812 359,56	810 900,00
012 Charges de personnel	1 131 341,60	1 100 059,20	1 084 005,43	1 137 600,00	1 196 705,23	1 280 400,00	70 Produits des services	99 305,99	97 628,84	102 567,91	75 800,00	78 442,99	100 900,00
014 Atténuation de produits	1 631 192,18	1 613 146,18	1 609 965,18	1 633 559,18	1 641 170,42	1 663 465,82	73 Impôts et taxes	3 250 809,07	3 241 008,32	3 333 677,63	3 345 997,37	3 437 521,12	3 360 894,37
65 Autres charges de gestions	1 340 193,48	1 307 854,03	1 416 808,03	1 597 958,79	1 534 665,88	1 625 834,50	74 Dotations, participations	333 764,67	567 982,00	567 910,98	607 676,00	617 849,08	605 495,00
66 Charges financières	71 612,89	69 637,18	70 620,39	66 790,97	62 689,97	60 633,31	75 Autres produits de gestions	89 966,28	100 682,96	109 305,01	94 120,12	95 753,84	94 644,76
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	24 500,00	15 000,00	500,00	13 257,00	77 Produits exceptionnels	101 561,27	0,00	19 957,00	0,00	171,18	0,00
042 Opérations d'ordre	455 270,03	343 668,38	319 541,85	319 694,75	319 694,75	406 414,93	042 Opérations d'ordre	226 529,35	224 279,32	230 793,31	233 062,64	233 062,64	234 922,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	426 483,56	0,00	187 159,13	002 Report excédent fonct. Reporté	0,00	0,00	0,00	409 062,12	0,00	366 469,56
Total dépenses fonctionnement	4 881 028,77	4 686 977,39	4 770 042,95	5 813 418,25	4 964 048,28	5 574 225,69	Total recettes fonctionnement	4 986 374,35	4 908 714,05	5 067 128,44	5 513 418,25	5 279 160,41	5 574 225,69
DÉPENSES D' INVESTISSEMENT							RECETTES D' INVESTISSEMENT						
20 Immobilisations incorporelles	46 500,00	24 468,00	8 046,00	4 500,00	7 850,00	4 500,00	010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subvention d'équipement versées	13 337,06	23 203,44	11 733,84	74 600,00	28 499,86	74 600,00	13 Subventions d'investissement	36 814,55	71 569,55	100 000,00	1 117 335,03	110 797,28	1 309 301,16
21 Immobilisations corporelles	7 252,15	93 532,51	87 938,55	256 400,00	16 535,79	270 624,40	16 Emprunts et dettes	383 110,00	458 110,00	383 110,00	1 365 692,50	465 365,00	850 000,00
23 Immobilisations en cours	8 560,84	4 747,96	54 796,45	2 927 184,80	352 764,87	2 620 800,35	10 Dotations, fonds divers, réserves	2 988,68	60 711,86	323 114,44	817 030,13	251 055,13	714 632,59
10 Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	024 Produits des cessions immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes	249 936,17	277 110,49	276 401,82	272 100,00	267 291,93	321 365,60	040 Opérations d'ordre	455 270,03	343 668,38	319 541,85	319 694,75	319 694,75	406 414,93
26 Participat* et créances rattachées	0,00	12 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 Autres immobilisations financières					15 164,00	
27 Autres immobilisations financières	219 866,00	536 354,00	398 274,00	127 703,00	127 703,00	0,00	021 Virement de la section de fonct	0,00	0,00	0,00	426 483,56	0,00	187 159,13
040 Opérations d'ordre	226 529,35	224 279,32	230 793,31	233 062,64	233 062,64	234 922,00	001 Résultat reporté au anticipé	0,00	101 060,88	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Report déficit d'invest reporté	0,00	0,00	0,00	150 685,53	0,00	17 317,45	20 Immobilisatio incorporelles (hors						0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 Prêt	0,00	40 398,99	0,00	0,00	0,00	76 622,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	47 592,80	0,00	0,00	0,00	0,00							
13 Sub. d'invest. rattachées aux actifs	0,00	40 398,99	0,00	0,00	0,00	0,00	Total recettes Investissement	878 183,26	1 075 519,66	1 125 766,29	4 046 235,97	1 162 076,16	3 544 129,81

Les principales orientations pour le budget 2022 sont les suivantes :

- > Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (et, particulièrement, de la masse salariale) dans un contexte de baisse des recettes de fonctionnement (à titre d'exemple, baisse de 53 478 € de la CVAE des entreprises impactées par la crise Covid en 2020),

-> Poursuite ou lancement de projets d'investissements majeurs :

- poursuite des travaux de construction du CIS du Pays de Pompadour, 1 045 030,48 € TTC,
- lancement des travaux de la Maison de santé du Pays de Pompadour, 1 515 830,07 € TTC,
- zone d'activités de Touvent 3, acquisition de terrains, 223 555 €, et viabilisation, 500 000 € TTC,
- balisage des sentiers de randonnées classés PDIPR, 14 819 € TTC,
- poursuite des travaux d'assainissement du bourg de Saint-Pardoux-Corbier, 540 626 € TTC,
- poursuite du schéma directeur d'assainissement collectif et des eaux pluviales, 403 026 € TTC.

Il est précisé que les attributions de compensation suivantes (attributions fiscales + transfert ou restitution de compétences) sont versées aux communes par la communauté de communes, chaque année.

Nom de la commune	Attributions de compensation finales	Dont AC liées aux compétences	
		transférées : piscines	restituées : voirie
ARNAC-POMPADOUR	570 462,77 €	- 16 618,37 €	+ 831,42 €
BENAYES	42 970,42 €		+ 24 169,42 €
BEYSSAC	52 610,86 €		+ 594,47 €
BEYSSENAC	- 4 260,14 €		+ 615,25 €
CONCEZE	- 3 181,23 €		+ 332,57 €
MONTGIBAUD	51 443,77 €		+ 22 352,77 €
LUBERSAC	637 792,45 €	- 41 051,64 €	+ 63 380,09 €
SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	36 527,90 €		+ 20 265,90 €
SAINT-MARTIN-SEPERT	37 065,99 €		+ 18 326,19 €
SAINT-PARDOUX-CORBIER	39 989,67 €		+ 17 946,23 €
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	63 097,38 €		+ 769,06 €
TROCHE	1 597,97 €		+ 124,71 €
TOTAL	1 526 117,81 €	- 57 670,01 €	+ 169 708,08 €

Monsieur le Président demande un débat sur la révision des attributions de compensation très favorables à dix communes, et dont le montant n'a pas évolué depuis 2017. Elles continuent de représenter une charge importante dans le budget de fonctionnement de la communauté de communes. Il regrette que ce sujet n'ait pas pu être débattu de manière constructive dans l'intérêt de l'intercommunalité et des projets structurants qu'elle porte au bénéfice de tous.

S'agissant des piscines, Monsieur le Président rappelle que la mise en place d'un groupe de travail avait été proposée, lors du conseil communautaire du 27 octobre 2021, afin de travailler sur les conditions d'un transfert des deux piscines aux communes d'Arnac-Pompadour et de Lubersac. Force est de constater que celui-ci n'a pas été constitué, les maires des deux communes ayant exprimé leur souhait de ne pas reprendre la gestion de ces équipements, lourdement déficitaires (100 000 €), souhaitant que la prise en charge du déficit demeure à la communauté de communes.

David CHAUVIÈRE, comptable public, livre son analyse financière des comptes 2021.

Au niveau du fonctionnement, les recettes progressent peu en raison des faibles dotations de l'Etat (30 €/hab. contre 70 €/hab. au niveau national) et de la faible dynamique des recettes fiscales. Au niveau des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel sont plus élevées que la moyenne nationale (156 €/hab. contre 116 €/hab.) même si un effort important a été fait pour maîtriser leur progression sur ces 5 dernières années. Les charges à caractère général diminuent sensiblement (- 14 % entre 2020 et 2021 soit - 36 000 €) s'établissant à leur plus bas niveau depuis la fusion en 2017. Les attributions de compensation versées aux communes sont élevées, représentant 199 € par habitant (contre une moyenne nationale de 116 €). Les charges financières (intérêts de la dette) ont, quant à elles, baissé de 40 % entre 2017 et 2022, tous budgets confondus.

L'excédent brut de fonctionnement progresse régulièrement depuis 2017 (de 170 000 € à 398 000 €). Cet autofinancement brut est obligatoirement affecté au remboursement de la dette (267 000 €), ce qui représente un autofinancement net de 131 000 € qui, bien qu'à un niveau bas (17 €/hab. contre 44 € / hab. de moyenne nationale), progresse légèrement (+ 16 000 €) et confirme la tendance des 5 dernières années (+ 225 000 € par rapport à 2017).

En revanche, l'endettement de la communauté de communes est élevé (370 €/hab. contre 205 €/hab. de moyenne nationale). Il est le reflet de la politique d'investissements ambitieuse menée par la communauté de communes. Néanmoins, cet endettement est à nuancer au regard des retours attendus de recettes (avances remboursables pour le 100 % fibre et participation des communes au Centre d'Incendie et de Secours du Pays de Pompadour).

En synthèse, David CHAUVIÈRE observe une bonne maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement mais un rythme d'investissements un peu élevé.

5. MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE SEMI-BUDGÉTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 2321-2, R.2312-2 et R. 2321-3,

Monsieur le Président propose, dans le cadre d'une bonne gestion, d'appliquer le régime semi-budgétaire pour le budget principal.

Ce régime de provision semi-budgétaire, qui devient le régime de droit commun dans l'instruction comptable, repose sur une dépense réelle (compte 68 « dotations aux provisions »), le comptable public suivant dans sa comptabilité son affectation en réserve (compte 15). Lorsque le risque se matérialise ou disparaît, les crédits font l'objet d'une reprise générant ainsi une recette réelle nouvelle (compte 78) couvrant la dépense à engager, le cas échéant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire prend acte des modalités comptables des provisions applicables selon le régime de droit commun semi-budgétaire pour le budget principal et décide :

- de constituer une provision semi-budgétaire pour un montant de 242 € pour dépréciation des comptes redevables sur le budget général, de 130 € sur le budget assainissement collectif, de 520 € sur le budget enfance-jeunesse, de 973 € sur le budget petite enfance et de 27 € sur le budget du centre culturel,

- d'inscrire les crédits à l'article 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants »,
- de faire une reprise sur provisions au compte 7817 « reprise sur dépréciation des actifs circulants » lorsque la provision est devenue sans objet.

6. AMORTISSEMENT DES COMPTES 213

Vu les dispositions de l'article L. 2321-2 27° et de l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnant comme dépenses obligatoires pour les communes, les groupements et les établissements publics, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles, figurant aux comptes 202, 2031, 2032, 2033, 204, 205 et 208 et les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, figurant aux comptes 2156, 2157, 2158 et 218,

Considérant, par conséquent, qu'il n'est pas fait obligation d'amortir les comptes 213,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de communes de ne pas amortir les dépenses des comptes 213 afin de ne pas bouleverser l'équilibre financier du budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas amortir les dépenses des comptes 213 à compter du 1^{er} janvier 2022 et précise que cette décision ne s'applique pas aux dépenses des comptes 213 qui ont connu un démarrage d'amortissement antérieur.

7. ZONE D'ACTIVITÉS DE TOUVENT 3 : CLASSEMENT DES VOIRIES ET DES ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE


Monsieur le Président informe les conseillers qu'au niveau de la Zone d'Activités de Touvent 3 à Lubersac un permis d'aménager va être déposé afin de permettre la viabilisation des parcelles cadastrées AX 33, AX 34, AX 35, AX 36, AX 37, AX 38 et AX 40. Ces travaux de viabilisation permettront la commercialisation de 15 lots au maximum.

Le conseil communautaire se prononce favorablement sur le classement des voies et des espaces communs de la future Zone d'Activités de Touvent 3 dans le domaine public communautaire.

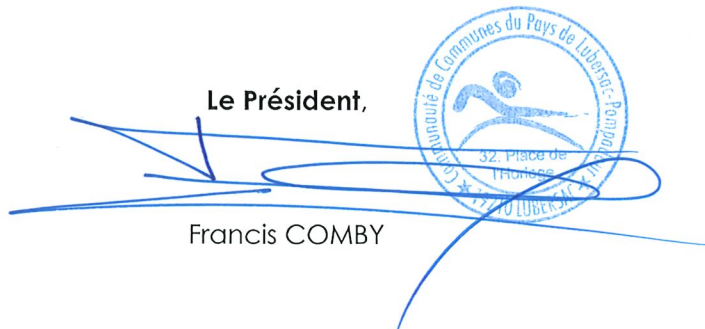
Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

A LUBERSAC, le 13 avril 2022

Le Secrétaire de séance,


Jean-Pierre NEXON

Le Président,


Francis COMBY

